



REUNION DU COMITE SYNDICAL

DU 4 OCTOBRE 2023

COMPTE-RENDU

Présents : voir liste jointe.

Participaient à la réunion :

- Monsieur MIALON, responsable technique SBL,
- Madame TOURGON, responsable administrative SBL,
- Madame MAYET, responsable R2 Semerap.

Quorum : 44

Nombre de présents : 45

Nombre de voix exprimées (présents + pouvoirs) : 52

Introduction du Président :

Monsieur le Président remercie les membres présents. Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer.

Désignation d'un secrétaire de séance : Amalia QUINTON

Monsieur le Président passe à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du comité du 22 juin 2023

Observations : Aucune observation

VOTE :

POUR : 52

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2. Tableau récapitulatif des derniers marchés attribués et décisions prises en bureau

Nature des travaux	Communes	Lieux	Entreprise retenue	Montant HT
Renouvellement réseau	SAYAT	Rond-point Hermès	RENON	48 423,25 €
Suppression branchements plomb	Accord cadre Lot 1 NORD		SADE	Maxi annuel 300 000 €

Observations : Aucune observation

3. PROGRAMME TRAVAUX 2024

Tous les ans, au mois de mai, le SMEA de la Basse Limagne interroge par courrier chaque commune (+ Les Pôles voirie sur le secteur CAM) afin de connaître leurs éventuels projets de travaux de voirie et/ou d'assainissement prévus pour l'années N+1 et N+2.

En mai 2023, nous avons donc adressé un courrier aux 44 communes. Nous avons eu **16 réponses**. (22 réponses en 2022)

Suite à cela, les services du SBL ont compilé les demandes en triant les travaux 2024 et les travaux 2025. Nous avons pris l'initiative d'ajouter quelques projets dont nous avons connaissance alors même que les communes n'avaient pas fait de retour à notre courrier.

Il a été vérifié sur chaque tronçon, si le renouvellement de la conduite était nécessaire avant les travaux de voirie.

L'ensemble des projets eau potable en lien avec les travaux de voirie et/ou assainissement 2024 ont été chiffrés. En additionnant l'ensemble des projets 2024, nous arrivons à :

- 9464 m de canalisation à renouveler
- 493 branchements à renouveler
- **Montant total : 2 564 000 € HT**

Comme stipulé dans le courrier de mai 2023 concernant les demandes de travaux de voirie 2024 et 2025, toutes demandes de travaux demandées après ce comité syndical sera refusée et décalée sur le programme travaux 2025.

Il est très important que les communes répondent au courrier initial (dans le temps imparti : réponse souhaitée avant le 30 juin) pour que les services du SMEA de la Basse Limagne puissent préparer le programme travaux de l'année N+1 durant l'été (trier les demandes, vérifier la pertinence d'effectuer des travaux d'eau potable, hiérarchiser, chiffrer, ...)

En effet, le programme travaux de l'année N+1 doit être arrêté au plus tard le 10 octobre de l'année N, pour pouvoir déposer les demandes de subventions au Conseil Départemental avant le 15 octobre de l'année N.

Nous comptons sur les délégués du SIAEP de la Basse Limagne pour faire remonter ces informations aux élus des communes en charge des travaux de voirie et/ou assainissement.

Il est demandé aux délégués de penser à faire remonter l'utilité de répondre au courrier du SBL en vue des prévisions de travaux sur les canalisations.

La partie CAM est traitée un peu différemment par rapport aux communes.

Le SBL a deux types de travaux : les travaux subventionnables et les autres travaux qui eux sont dans la liste des travaux prévus par le remplacement.

Observations :

M. BANNIER : la métropole a mis en place un programme pluriannuel. Cela ne devrait pas être aux communes d'envoyer leurs programmes, mais à la métropole car c'est elle qui est le point de centralisation. On leur a demandé de vous répondre.

M.MIALON : les courriers sont envoyés aux 44 communes mais aussi aux 3 pôles voirie de la CAM donc ils sont au courant.

4. PROGRAMME 2024 SUBVENTIONNABLE – VALIDATION PROJET, AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION SIGNATURE MARCHES

Le projet relatif au programme de travaux 2024 a été établi par les services du SMEA de la Basse Limagne.

Ce projet, après acceptation du Comité syndical, sera déposé, avant le 15 octobre 2023, auprès du Conseil Départemental pour une demande de subvention.



Récapitulatif des Dépenses

Programme 2024

N°	Communes	Chantiers	Montant HT PROJET
1	AULNAT	Av. Jean Jaurès et Av. Saint Exupéry	487 943,60 €
2	CEBAZAT	Av. de la République	523 115,00 €
3-1	GERZAT	rue des Martyrs	142 063,00 €
3-2	GERZAT	rue des Condamines	139 738,70 €
4	NOHANENT	Route de Clermont	95 323,90 €
5	PERIGNAT ES ALLIER	Chemin de la Garde	138 367,00 €
6-1	PONT DU CHÂTEAU	Chemin de Lanche	151 738,00 €
6-2	PONT DU CHÂTEAU	Rue Henri Barbusse	52 148,00 €
7	RAVEL	Chez Viallon	46 414,00 €
8	SAINT ANDRE LE COQ	Les Près Gelés	231 649,00 €
		TOTAL TRAVAUX	2 008 500,20 €
		TESTS DE COMPACTAGE	14 059,50 €
		INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES	5 000,00 €
		TOTAL PROJET 2024 HT	2 027 559,70 €
		DIVERS (publication, reprographie)	1 000,00 €
		TOTAL GENERAL HT	2 028 559,70 €
		T.V.A. (20%)	405 711,94 €
		TOTAL GENERAL T.T.C.	2 434 271,64 €

Il est proposé au Conseil Syndical :

- D'approuver le programme travaux 2024 subventionnable ;
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer la demande de subvention
- D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations travaux et à signer les marchés correspondant au programme 2024 subventionnable après avis de la CAO ;

Observations : Aucune observation

Monsieur le Président : au prochain comité, on fera une présentation des chantiers qui ont été faits cette année. On fera un bilan sur l'avancement.

VOTE :

POUR : 52

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

5. PROGRAMME 2024 NON SUBVENTIONNABLE – VALIDATION DU PROJET ET AUTORISATION SIGNATURE MARCHES

Le projet relatif au programme de travaux 2024 a été établi par les services du SMEA de la Basse Limagne.

Le programme est réparti de la manière suivante :

Commune	Lieu	Travaux AEP à prévoir	Cout € HT
AULNAT	Devant la Mairie		36600
BEAUMONT LES RANDAN	rue des ormeaux	PEHD 50 sur 70m + 4 branchements	20995
BLANZAT	Route de Sayat	F100 sur 300m + 15 branchements	128100
BOUZEL	Rue de Courcour, impasse de la Forge, amorce de la route de	30 m F60 + 1 branchement	7900
CHAURIAT	Rue Tisserand	30m PEHD50 + 6 branchements	27000
NOHANENT	Rue des Jardinot	350m F100 + 29 branchements	147000
SAINT IGNAT	Impasse des sources - CHAMPEYROUX	40m PEHD 50 + 3 branchements	13200
SAINT IGNAT	impasse saint Abdon	60m F60 + 4 branchements	19000
SAINT LAURE	Rue de la Condamine	120m F100 + 7 branchements	40000
SAYAT	Rue des Vegers	50m F60 + 13 branchements	34450
SAYAT	Rue de la Brière	200m F60 + 35mF100 + 13 bchts	70150
TOTAL			544 395 €

Ces travaux pourront commencer en 2024 dès le vote du budget, au mois de mars 2024.

Ces chantiers sont en lien avec la voirie et l'assainissement.

Le programme de travaux 2024 étant arrêté, toute nouvelle demande de travaux ne sera prise en compte que pour le programme 2025.

Il est proposé au Conseil Syndical :

- D'approuver le programme 2024 de travaux non subventionnable ;
- D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations travaux ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés selon l'avis de la CAO

Observations : Aucune observation

VOTE :

POUR : 52

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

6. PROGRAMME 2024 SPANC – VALIDATION PROJET ET AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Président rappelle qu'il doit être autorisé à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, pour les propriétaires intéressés par les aides du Conseil Départemental concernant les travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif.

L'aide financière prévisionnelle est 20% du montant des travaux plafonné à 9 500 € HT + 500 € HT pour l'étude de sol.

Monsieur le Président doit également être autorisé à signer la convention avec le Conseil départemental relative aux aides pour la réalisation des travaux sous maîtrise d'œuvre privée, ainsi que la convention de réalisation des travaux avec les propriétaires.

Les dossiers seront déposés, avant le 15 octobre 2023 auprès du Conseil départemental.

Il est proposé au Conseil Syndical :

- *D'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande subvention auprès du Conseil départemental ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions relatives à ces travaux*

Observations :

M. DURIF : est-ce que ces subventions concernent aussi les constructions neuves ?

M. DAUPHANT : non, cela ne concerne que les réhabilitations des systèmes existants et polluants.

VOTE :

POUR : ok

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

7. IMPLANTATION PYLONE BOUYGUES SUR LA PARCELLE DU RESERVOIR DE CEBAZAT

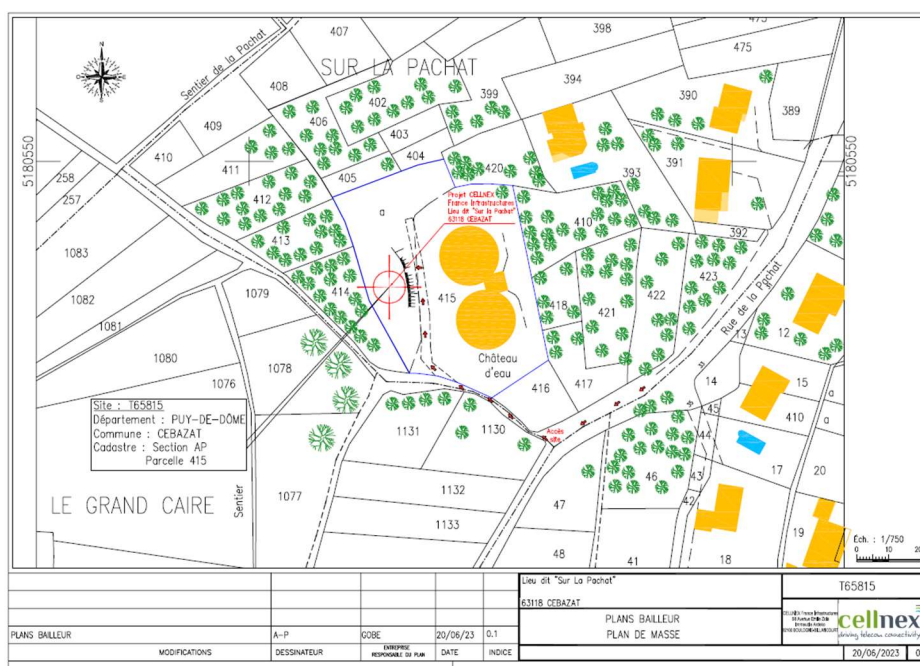
Le SMEA de la Basse Limagne a été contacté par Bouygues afin d'implanter un pylône sur la parcelle AP 415 à Cébazat. Cette parcelle est occupée par le réservoir de Cébazat.

Le pylône ne sera pas implanté sur l'ouvrage mais sur la parcelle.

Il est proposé de signer avec Bouygues un bail d'une durée de 12 ans renouvelable par périodes de 6 ans. Le loyer annuel est de 9000 €.

Il est proposé au Conseil Syndical :

- D'approuver l'implantation d'un pylône téléphonique sur la parcelle AP415 à Cébazat ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le bail avec Bouygues ;



Observations :

M. DUMAS : combien avons-nous d'antennes sur nos propriétés ?

M. MIALON : Cébazat : 3 mats

Lempdes : 1 mat

Aux minots : 1 antenne WifiMax et 1 antenne Plaine Limagne

Gerzat : 1 vidéosurveillance de la ville

VOTE :

POUR : 52

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

8. ADOPTION DU RPQS AEP 2022

Le document sera envoyé séparément.

Il est demandé aux membres du comité d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022.

Observations :

M. DUMAS : est-ce que les puits sur l'Allier fonctionnent normalement ?

M. le Président : pour l'instant oui. Naussac est à 25 %. On n'a jamais connu aussi bas. Les lâchers sont au plus bas aussi. Ils envisagent même d'arrêter les lâchages. On a 14 % au fond du barrage qui sont inexploitable (boues). Ce qui pose question également : le remplissage de Naussac. Le bassin versant est très petit. Cette année, on a eu la chance d'avoir un mois de juin très pluvieux.

M. DUMAS : quelle est la position du syndicat par rapport aux bassines ?

M. le Président : à titre personnel, il est contre, mais il préfère qu'on parle de réserve. Il est plus en faveur des retenues collinaires. Mais celles faites sur Lignat ou Bouzel, avec pompage dans les nappes ou l'Allier, il n'y a aucun intérêt. Lors d'une réunion, le préfet voulait que les syndicats prennent position en faveur des bassines.

M. DUMAS : d'ici peu, il faudra une prise de position officielle du SBL.

M. le Président : on pourra le mettre à l'ordre du jour d'un prochain comité, mais il faut préparer un petit dossier avec des informations et des arguments.

Mme MAYET : le suivi des ressources est un des sujets prédominants. Aujourd'hui, il n'y a pas d'arrêt des pompes par manque d'eau. Au niveau des pompes, on a des poires qui permettent de s'assurer que le niveau est suffisant. On a été sollicités par les services de l'ARS tout l'été. On a répondu qu'on n'a pas eu de problèmes mais que l'on reste vigilants.

M. le Président : on ne sait pas combien de temps on peut tenir dans la situation actuelle.

M. DUMAS : que se passera-t-il si l'hiver est aussi sec que les dernières années ?

M. DAUPHANT : si c'est le cas, on sera dans une situation très délicate. Cela fait déjà plusieurs années que Naussac ne se recharge pas.

M. CYBER-GOTON : Qu'en est-il du débit d'Argnat ?

Mme MAYET : on est à la croisée. On a des niveaux Allier très bas, et sur Argnat on est aussi sur une courbe basse. On attend de voir la recharge sur novembre/décembre, mais on n'est pas très optimistes.

M. RUET : est ce que les temps de pompage à Limons ont augmenté ?

Mme MAYET : non. Il y a des piézomètres sur le champ captant mais on ne les exploite pas. On a des sondes dans les puits.

Dans l'exploitation, on privilégie le gravitaire sur le pompage car c'est moins coûteux. C'est l'objectif.

M. RUET : c'est bien car c'est la bonne priorité.

M. le Président : en 2022, notre rendement a baissé et est revenu au niveau de 2019. Plusieurs raisons : il y a un problème de personnel à la Semerap (manque des personnes à la recherche de fuite). On s'était engagé auprès de l'Agence de l'Eau à avoir un rendement à 80 %. Aujourd'hui,

on s'en éloigne. On fait de gros investissement et cela ne se retrouve pas au niveau du rendement. On va faire tout pour y parvenir rapidement.

Il y a une baisse de la consommation en 2022. En 2023, elle s'est amplifiée. La baisse est de 8% pour le SBL entre 30 juin 2022 et 30 juin 2023 (11% pour Plaine de Riom). Cela aura des conséquences importantes pour notre syndicat, car moins de recettes et donc de sommes à allouer aux investissements.

M. BEAL : on a produit la même chose qu'en 2014. Est-ce qu'on en a facturé autant ?

M. RUET : on en a moins facturé car l'ILP était moins bon à l'époque. (CAM : ILP est de 8, SBL est de 3). En 2014, on avait beaucoup plus de pertes.

M. MIALON : on peut faire une rétrospective rendement/ILP sur les 10 dernières années.

Mme MAYET : un outil a été installé entre temps qui sont les compteurs de sectorisation et cela permet de cibler les endroits qui posent souci sur le réseau. Cela facilite grandement la recherche de fuites.

M. RUET : ne pas faire de confusion entre rendement et ILP (exemple : la CAM a un rendement de 82 % et une ILP de 8). Pour nos territoires ruraux, il est plus pertinent de parler de l'ILP, car en réalité on a des pertes bien inférieures à celles de la CAM, alors que notre rendement est moins bon.

M. DUMONT : Comment se fait-il qu'on ait plus de fuite alors qu'on fait plus de renouvellement ?

M. MIALON : il y a plusieurs explications possibles : nous avons mal ciblé les travaux à faire et renouvelé des conduits qui n'avaient pas besoin. Autre piste : il n'y a pas assez de personnel Semerap pour faire la recherche de fuite (prélocalisateurs acoustiques, ensuite il faut des agents pour aller voir sur place. Les heures prévues pour le faire ne sont pas faites. Une fois la fuite repérée, il faut aussi les terrassiers pour la réparer)

M. DAUPHANT : on est également en période de stress hydrique depuis quelques années donc les conduites sont malmenées. Les causes se cumulent.

M. MIALON : il est plus facile de passer de 70 à 75 % de rendement. Après, chaque pourcent gagné demande de gros investissements.

M. DAUPHANT : est-ce que le manque de personnel de la Semerap est aussi sensible sur la relève des compteurs ?

Mme MAYET : a priori ce n'est pas le cas. Il n'y a pas eu de décalage de facturation. Ils ont été vigilants là-dessus pour pouvoir avoir des éléments comparables. En principe, on n'a pas le droit de facturer avec plus de 7 jours de décalage par rapport à l'année précédente.

Mme ROCHON : sur le graphique concernant le volume des eaux souterraines (nature des ressources utilisées). Pourquoi y a-t-il une chute ?

M. MIALON : les autres années, il avait été saisi 100 %. C'est une erreur de saisie. En réalité, on est à environ 50 % qui viennent de la nappe alluviale et 50 % du gravitaire.

Mme MAYET : on favorise le gravitaire. Le fait de passer dans la nappe, et pas de pomper directement dans l'Allier, on voit parfois que certains rapports considèrent cela comme du pompage souterrain.

Mme DUPORGES : Si la Semerap par manque de personnel et qu'elle n'a pas pu faire certaines prestations, celles-ci ne sont pas facturées ?

M. le Président : on ne travaille pas par prestations mais par contrat. A la fin de l'année, on se rend compte que certaines heures ne sont pas faites.

M. RUET : la Semerap exploite à ses risques et périls, donc cela n'a pas d'incidence directe avec le prix car le prix est fixé au départ. S'ils sont mauvais, cela va creuser leur déficit. Mais cela n'a

pas de conséquence sur la facture des usagers. C'est pour cela que l'on fixe un prix au départ, qui est revu uniquement par la formule de révision.

Mme DUPORGES : il y a une relation car on perd en qualité d'investissement et de service.

M. le Président : avec l'avenant qu'on devrait signer, on a demandé que le surplus perçu par la Semerap pendant plusieurs années soit lissé sur les années qui restent pour arriver à une marge de 6 % sur la durée du contrat.

La priorité est que les usagers aient de l'eau. Donc il faut que les équipes soient mises sur les interventions.

Mme DUPORGES : le problème de personnel de la Semerap n'est pas celui du syndicat. Le syndicat paie pour un service qui doit être rendu.

M. le Président : si demain la Semerap disparaît, on ne peut pas monter une régie si facilement.

M. RUET : on peut prévoir des pénalités si les chiffres prévus au contrat ne sont pas atteints.

Mme DUPORGES : concernant les analyses de la qualité de l'eau, les résultats d'analyse peuvent être bons sur le papier et pourtant l'eau peut être imbuvable.

Mme MAYET : on travaille sur ce côté-là également, car effectivement, l'eau peut être potable mais pourtant avoir un mauvais goût.

VOTE :

POUR : 52

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

9. APPROBATION DU RPQS SPANC 2022

Le document sera envoyé séparément.

Il est demandé aux membres du comité d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement Non Collectif 2022.

Observations :

- 22 communes concernées sur les 44

L'indicateur de performance

- 437 installations conformes
- 827 installations n'ayant pas de risques sanitaires
- Contrôler 1352 : 93,5 %
- Nbre d'installations : 1767
- Tous les 4 ans les installations doivent être contrôlées.

Les pénalités prévues pour non-réalisation est de 116 000 €. Un courrier dans ce sens a été envoyé à la SEMERAP.

La direction de la SEMERAP s'engage à contrôler les 1300 installations non contrôlées d'ici la fin 2023 et demande de ne pas avoir les pénalités.

Monsieur le Président verra au mois d'octobre 2023 combien d'installations seront contrôlées.

M. DUMAS demande s'il est possible de récupérer les powerpoint de présentation des RPQS pour pouvoir les présenter dans les communes. Le document sera envoyé par mail à tous les délégués.

VOTE :

POUR : 52

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

10. Convention de mise à disposition des données SPANC au SIAREC

Le SPANC du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand (SIAREC), afin de pouvoir exercer sa mission de contrôle des installations d'assainissement non-collectif sur son territoire lors des ventes de biens, aurait besoin que le SMEA de la Basse Limagne mette à sa disposition la base abonnés du service de l'eau potable, qui enregistre les changements d'abonnement.

Dans ce contexte, le SIAREC a demandé au SMEA de la Basse Limagne l'autorisation de lui transmettre ces informations, afin de mettre en place un protocole de suivi des ventes.

La convention proposée définit les conditions techniques de cette fourniture d'informations par l'exploitant SEMERAP.

Observations :

Question par rapport au RGPD : vu en réunion avec Maurice Deschamps, il a dit que c'était conforme. Mais il faut une convention entre nous 3.

Mme QUINTON : en réalité, il faudrait un accord de la personne dont les données sont transmises.

Il faut se renseigner auprès de la préfecture.

Ce point est reporté au prochain comité, dans l'attente d'une réponse.

11. DECISION MODIFICATIVE N° 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-605 : Achats d'eau	0.00 €	115 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-618 : Divers	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	50 000.00 €	115 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	115 000.00 €	115 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	65 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	65 000.00 €	0.00 €
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	28 885.40 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	28 978.70 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	28 978.70 €
R-2763 : Créances sur des collectivités publiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	28 885.40 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	57 864.10 €	0.00 €	57 864.10 €
D-2313 : Constructions	0.00 €	250 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	315 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	315 000.00 €	250 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	315 000.00 €	307 864.10 €	65 000.00 €	57 864.10 €
Total Général		-7 135.90 €		-7 135.90 €

Opération d'ordre suite à la fin du portage par l'EPF-SMAF (basculer des sommes déjà remboursées à l'EPF du 2763 au compte définitif 2111).

Opération d'ordre pour basculer les frais d'étude de la DUP d'Argnat sur les travaux à venir (du compte 2031 vers le 2315).

Compte 605 : 115 000 € de prévus pour payer les achats d'eau à SUEZ et RVL. Equilibré avec une diminution du montant prévu au compte 618 et une diminution du virement à la section d'investissement.

Transfert de 250 000 € du compte 2315 vers le compte 2313 et -65 000 € au compte 2315 pour équilibrer la baisse du virement à la section d'investissement.

Observations :

Au 605, la somme prévoit l'historique des factures non payées à ce jour, mais qui va payer les factures à venir ?

M. le Président : le prochain avenant au contrat prévoir que l'exploitant paie les achats d'eau.

VOTE :

POUR : 52

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

12. Participation équipement sportif des enfants sur le territoire du SBL

Depuis 2019, le syndicat participait chaque année avec SEMERAP, à l'achat d'équipements sportifs (maillots, shorts...) pour les clubs de sport situés sur le territoire. Les maillots sont livrés floqués avec le logo du SBL.

Depuis cette année, SEMERAP a arrêté cette action. Mais, il vous est proposé de continuer ce partenariat avec les jeunes du territoire pour les années à venir.

Jusque-là, le syndicat dédiait la somme de 1000 € par an, ce qui représente l'équipement d'environ 2 clubs. Ce montant peut être revu à la hausse comme à la baisse. Il appartiendra au comité de déterminer le montant qu'il souhaite allouer.

Observations :

Mme QUINTON : combien de demande reçoit-on par an ?

M. le Président : on en reçoit une ou deux par an. L'opération n'est pas encore très connue.

Mme DELARBRE : sur quels critères sont faits les choix si nous avons plusieurs demandes ?

M. le Président : jusque-là, nous n'avons pas eu le cas, mais nous prendrons dans l'ordre d'arrivée des demandes, et ensuite, les demandes suivantes seront sur l'année suivante.

VOTE :

POUR : 52

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

13. QUESTIONS DIVERSES

- **Point Semerap** : il y a un problème de consommation qui baisse. En 2023, le déficit est de 600 000 € au 30/06, dû essentiellement à cette baisse de consommation.

M. le Président : par rapport aux actions de Sioule et Morge, on a avancé. On a sollicité une société qui chiffre combien vaut la Semerap et le coût des actions chaque année. Aujourd'hui, l'action serait à 8 € (sur les 31 initiaux). Est-ce que Sioule et Morge voudra vendre à ce prix ? On aura des éléments pour déterminer le prix chaque année.

Mais pour le moment, ils ont encore une minorité de blocage.

Il faut arriver à acheter suffisamment d'actions pour qu'ils n'aient plus cette minorité de blocage.

Dans ce cas, on pourra voter un certain nombre de changement (pacte d'actionnaires...).

- **M. BEAL** : lorsque les contrôles SPANC ne sont pas faits, qui touche l'argent ?
M. le Président : c'est la Semerap. Car les sommes sont payées d'avance, par prélèvement chaque année sur la facture d'eau.
- **Mme DUPORGES** : demande une vraie situation de la Semerap au prochain comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h45.

Pour mémoire, dates des prochaines réunions :

- Jeudi 16 novembre 2023 : réunion de Bureau
- Jeudi 14 décembre 2023 : réunion du Comité

Compte-rendu adopté lors de la réunion du comité syndical du 20 NOVEMBRE 2023

VOTE :

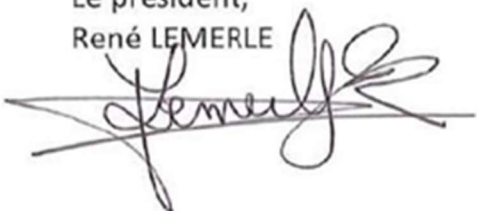
POUR : 36

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

A JOZE, le 20/11/2023

Le président,
René LEMERLE



Le secrétaire de séance,

